



I Wood Innovate

Soutien à l'innovation au
sein de la filière bois

Appel à projets

Règlement

Organisé par :



FIBOIS
HAUTS-DE-FRANCE

OFFICE
ÉCONOMIQUE
WALLON

du **BOIS**

Co-financeurs :

Avec
le soutien de la



Wallonie



Région
Hauts-de-France

Avec le soutien du Fonds européen de développement
régional



Article 1 : Contexte

La sous-valorisation des essences locales, et plus particulièrement des essences feuillues, constitue une problématique centrale de la filière bois ; tant au niveau du territoire belge que du territoire français.

Face à ce constat et afin d'insuffler une redynamisation de la filière bois, cinq partenaires wallons et français se sont associés dans le cadre du projet européen **ProFilWood**. Axé sur la valorisation des essences transrégionales par la création d'opportunités de marché en circuits-courts et de débouchés transfrontaliers, ce projet est donc le fruit d'une collaboration entre Fibois Hauts-de-France, Fibois Grand Est, Hout Info Bois, Ligne Bois et l'Office économique wallon du bois.

Par le soutien aux entreprises de transformation du bois dans l'identification d'opportunités de marché pour les produits à base de bois locaux, par l'aide à l'innovation et à la recherche et développement dans la filière bois, par la création de partenariats interrégionaux et inter-filières ou encore la valorisation de projets à base de bois locaux, les partenaires du projet ProFilWood entendent apporter des solutions concrètes aux problématiques rencontrées et créer ainsi des débouchés économiques cohérents.

Le projet ProFilWood, initié depuis le 1^{er} octobre 2016, émane du programme européen INTERREG V-A France-Wallonie-Vlaanderen. Il est financé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), la Wallonie, la Région Grand Est, la Région Hauts-de-France et les partenaires du projet.

Article 2 : Objet de l'appel à projets

L'appel à candidatures « I Wood Innovate » a pour objectif d'encourager les professionnels de la filière bois et les acteurs de la construction à concevoir et appliquer des solutions innovantes en termes de produits, de techniques et de mise en œuvre valorisant une essence régionale.

Cette action vise à développer des produits innovants industrialisables faisant appel à des ressources et des savoir-faire locaux.

Cet appel à projets est réalisé dans le but de :

- ✓ Encourager l'innovation et la diversification ;
- ✓ Soutenir l'émergence de nouveaux produits à base d'essences de bois locales ;
- ✓ Nourrir, appuyer et mettre en valeur le savoir-faire des entreprises de nos régions ;
- ✓ Promouvoir le développement de la filière du bois.

Les prestations couvertes par le projet ProFilWood sont nombreuses et portent sur diverses phases menant à l'innovation technologique :

- Au stade exploratoire : essais, calculs, analyse préliminaire, guidance technologique ainsi qu'étude de marché, business plan, etc.
- En matière de faisabilité technique : étude de faisabilité, aide à la mise en œuvre technique, réalisation de cahiers de charges, validation de procédés ou de services, prototypage, etc.
- À l'étape du développement de nouveaux produits, procédés ou services : études de cycle de vie et d'impact environnemental, conception de packaging, brevetabilité du processus de fabrication ou du produit, etc.

- À l'étape de commercialisation de nouveaux produits ou services : réalisation d'outils de promotion, aide à la valorisation et à la commercialisation de l'innovation, recherche de partenariats et mise en réseau, etc.

Le type d'accompagnement nécessaire sera défini en concertation avec les entreprises retenues suite au présent appel à projets. Il pourra être d'ordre technique et financier avec une prestation d'une valeur maximale de 5.000 € TTC.

Cette prestation sera soumise aux règles relatives aux marchés publics. Une demande d'offre de prix sera demandée à minimum trois prestataires potentiels et la meilleure offre sera retenue selon des critères prédéfinis.

Toute publication rédigée dans le cadre de cet accompagnement devra présenter le logo du projet ProFilWood et la phrase « Avec le soutien du Fonds européen de développement régional ».

L'aide financière prévue est uniquement octroyable dans le respect des règles en matière d'aides d'Etat, et plus spécifiquement, d'aides de minimis.

Le règlement des aides de minimis a été mis en place par l'Union européenne pour encadrer le fonctionnement des aides publiques octroyées aux entreprises. Selon cette règle, une entreprise peut bénéficier **d'un maximum de 200 000 € d'aides publiques par période de 3 exercices fiscaux consécutifs**.

Dans le cadre du respect de ce règlement, une attestation reprenant les aides perçues au cours des trois derniers exercices fiscaux sera demandée.

L'accompagnement étant prévu en 2019, les exercices fiscaux concernés sont donc ceux de 2017, 2018 et 2019.

Pour en savoir plus sur l'application de la règle des minimis :

En France :

<http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Aides-d-Etat/Les-aides-de-minimis>

En Wallonie :

<http://economie.wallonie.be/content/le-nouveau-r%C3%A8glement-de-minimis-adopt%C3%A9-par-la-commission>

Article 3 : Organismes

Le présent appel à projet est organisé par les opérateurs partenaires du projet ProFilWood suivants : **Fibois Hauts-de-France**, Ligne Bois et l'Office économique wallon du bois.

Fibois Hauts-de-France (France) : www.bois-et-vous.fr

Interprofession de la filière forêt en Région Hauts-de-France. Fibois a pour objet de fédérer et d'accompagner l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois, de l'amont à l'aval de la filière. Elle accompagne propriétaires forestiers privés et publics, exploitants forestiers, coopératives forestières, experts forestiers, scieurs, menuisiers, charpentiers, constructeurs bois, ébénistes, agences, papetiers, emballeurs, pépiniéristes, etc.



Ses axes prioritaires de travail sont liés au contrat de filière et au Master Plan filière forêt bois signé avec le Conseil Régional Hauts-de-France :

- Mieux connaître et maîtriser l'utilisation de la ressource mobilisable à l'échelle du territoire
- Améliorer la durabilité de la gestion forestière, la disponibilité en bois local et la qualité de l'exploitation des bois aujourd'hui et demain
- Accompagner la création et le développement d'entreprises régionales en vue de la structuration de filières courtes
- Favoriser l'évolution des emplois, des métiers et le développement des compétences
- Développer des solutions techniques et technologiques innovantes et fiables

Ligne Bois (Belgique) : www.lignebois.be

Ligne Bois est un organisme d'information, de promotion et d'animation de la filière construction-bois wallonne, qui a pour mission de valoriser l'usage du bois dans la construction.



Son rôle est d'informer les professionnels, les prescripteurs, les administrations et les particuliers sur les atouts du bois, et de les encourager à en faire usage dans leurs projets de construction et d'aménagement. Afin de promouvoir les différentes techniques de mise en œuvre de ce matériau, Ligne Bois développe diverses animations : visites d'entreprises, de chantiers et de projets, voyages d'études, conférences thématiques, dossiers et articles de presse, carnets d'architecture, formations etc...

Ligne Bois est également un regroupement professionnel qui recense des bureaux d'architecture, bureaux d'études et entreprises spécialisées de la filière bois-construction. A cet égard, Ligne Bois veille à accroître la visibilité de ses membres et à favoriser les échanges entre professionnels.

L'Office économique wallon du bois (Belgique) : www.oewb.be

Opérationnel depuis le 1er janvier 2012, l'Office économique wallon du bois a été constitué par le Gouvernement wallon avec pour mission essentielle de créer les conditions propices au développement économique et à la création d'emplois dans la filière bois en Wallonie.



Il est chargé d'élaborer une stratégie de développement de la valorisation et de l'usage du bois, dans une optique de maximisation de la valeur ajoutée générée par les entreprises wallonnes. Il doit piloter les actions que cette stratégie réclame en assurant une affectation consensuelle de la ressource.

Article 4 : Le candidat

Cet appel à projets s'adresse à toutes les entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation du bois (scieries, menuiseries, ébénistes, charpenteries et entreprises de la construction) et à tout indépendant œuvrant à la valorisation et la transformation du bois.

Le candidat est l'auteur du projet. Il peut se présenter seul ou sous forme d'association de plusieurs partenaires, répondant aux mêmes critères d'éligibilité que le candidat seul.

Article 6 : Critères de recevabilité

La candidature doit soutenir un projet s'inscrivant dans une politique d'utilisation d'essences de bois locales.

Les candidats devront respecter les règles suivantes :

- Avoir son siège social dans la zone décrite à l'article 4 ;
- Être à jour dans ses cotisations fiscales et sociales ;
- Ne pas faire l'objet d'un redressement judiciaire ;
- Ne pas faire l'objet de poursuites administratives ou pénales ;
- Respecter les règles relatives aux aides de minimis.

En participant à cet appel à projets, le candidat s'engage sur l'honneur à respecter ces conditions et l'ensemble du présent règlement. Après sélection des projets, il sera demandé aux candidats retenus de prouver le respect de ces conditions.

La candidature doit être pilotée par l'auteur de projet, seul ou en association.

Le candidat se tient à disposition du jury pour répondre aux demandes d'informations complémentaires.

Article 7 : Critères de sélection

Les candidatures seront étudiées et sélectionnées sur base des critères suivants :

L'utilisation d'essences de bois locales est une condition obligatoire pour participer à l'appel à projets

Un projet n'intégrant pas d'essence de bois locale ne sera pas pris en compte par le jury. La part de bois local intégrée au projet déterminera la cote liée à ce critère.

L'originalité et la pertinence de l'innovation

Le projet proposé peut être un nouveau produit ou l'application créative mettant en œuvre un ou plusieurs produits existants dans le but de répondre à un besoin identifié ou de résoudre plus efficacement un problème. Les participants doivent donc prouver que leur projet présente une nouvelle approche et/ou un nouveau concept qui répond efficacement à un problème ou un besoin spécifique

La faisabilité technique et économique

Les participants pourront démontrer à l'aide d'un schéma, d'une maquette, d'une simulation ou de tout autre document que leur projet est techniquement soutenable.

Au niveau économique, si le projet est abouti dans sa phase de pré-faisabilité commerciale, il s'agit de définir le besoin du marché auquel l'innovation répond, mais aussi de définir son potentiel en termes de commercialisation et de durée de vie sur le marché.

Dans le cas de la mise sur le marché d'un produit fini, l'attractivité financière et l'accessibilité au grand public constituera un élément important de sélection

Si le projet n'a pas fait l'objet d'une commercialisation, le développement d'un business plan est envisageable dans le cadre de cet accompagnement.

Trois critères au niveau du développement seront pris en compte selon le stade du projet retenu :

- Maturité du projet dans sa phase de conception
- Maturité du projet dans sa phase de développement
- Maturité du projet dans sa phase de production et/ou de commercialisation

La possibilité de création d'emplois

Un projet présentant un potentiel de création d'emplois, tant au sein de l'entreprise que pour l'ensemble de la filière, sera d'autant plus apprécié par le jury. Les dossiers de candidature devront donc expliquer comment le développement du projet va permettre une potentielle création d'emplois.

L'utilisation d'essences feuillues

Bien que l'utilisation d'essences feuillues ne constitue pas un critère de recevabilité du projet, une attention particulière y sera portée par le jury.

La qualité du dossier de candidature

La sélection des candidats s'appuiera également sur la qualité du dossier de candidature. Les soumissionnaires veilleront donc à porter une attention particulière à ce dernier et à apporter les précisions et détails nécessaires à la compréhension et validation du projet proposé. Il est important que la plus-value du projet soit clairement exposée.

La lecture dossier de candidature devra permettre une compréhension claire du lien entre le projet proposé et les critères de sélection.

Article 8 : Le jury

Le jury est composé des opérateurs partenaires du projet ProFilWood suivants : Fibois Hauts-de-France, Ligne Bois et L'Office économique wallon du bois.

Le jury se réserve le droit de demander l'avis des autres partenaires du projet (Hout Info Bois et Fibois Grand Est) et d'experts extérieurs.

Le jury se réserve le droit de demander des informations complémentaires à chaque candidat.

Le jury est tenu à la confidentialité sur le contenu des dossiers de candidature.

Article 9 : Accompagnement et promotion

Après sélection des candidats par le jury, ceux-ci recevront un accompagnement spécialisé dans la conduite de leur projet innovant ainsi qu'une prestation d'une valeur maximale de 5.000 € TTC, selon la nature de l'accompagnement. Cette prestation devra respecter les règles relatives aux marchés publics.

Les entreprises retenues bénéficieront d'une visibilité accrue, notamment par le biais des actions menées dans le cadre du projet ProFilWood (site internet, salons, brochures, conférences, expositions, etc.) et à travers la communication propre aux opérateurs partenaires du projet.

Article 10 : Calendrier

- Lancement de l'appel à candidatures : lundi 14 janvier 2019
- Clôture des candidatures : lundi 1^{er} avril 2019 à 18h00
- Comité de sélection des offres : vendredi 5 avril 2019
- Début de l'accompagnement : avril 2019

Article 11 : Droits d'auteur

Dans le cas où le projet est sélectionné, le candidat autorise les organisateurs du concours à diffuser les informations contenues dans le matériel fourni à des fins promotionnelles ou autres pour une durée illimitée et sans limite territoriale.

L'auteur du projet conserve la propriété intellectuelle de son œuvre.

Article 12 : Langue

La langue choisie pour la présentation du dossier de candidature est le français.

Article 13 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'appel à projets, en tout ou en partie au cas où le nombre de participants serait jugé insuffisant ou dans le cas de force majeure.

Article 14 : Litiges et recours

Tout litige entre un participant et les organisateurs se résoudra à l'amiable, par une médiation, ou par un arbitrage accepté par les deux parties.

Les organisateurs ne devront payer aucune indemnité même en cas d'arbitrage en leur défaveur.

Article 15 : Informations complémentaires

Si vous souhaitez de plus amples informations sur l'appel à projets « I Wood Innovate », veuillez visiter notre site internet : www.profilwood.eu

Ou prendre contact avec les responsables du concours :

Fibois Hauts-de-France – Guillaume Debrabandère : +33 (0)3 20 91 32 49 -
guillaume.debrabandere@fibois-hdf.fr

Office économique wallon du bois – Corentin Roland : +32 (0)84 46 03 50 - c.roland@oewb.be

Ligne Bois – Aurore Leblanc : +32 (0)494 65 12 57 - al@lignebois.be